

PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une aire de grand passage pour les gens du voyage sur la commune de Saint-Jean-de-Védas présenté par Montpellier Méditerranée Métropole

Il sera procédé du lundi 4 novembre 2019 à 8h30 au vendredi 22 novembre 2019 à 17h00, soit durant 19 jours consécutifs à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une aire de grand passage sur la commune de Saint-Jean-de-Védas, présenté par Montpellier Méditerranée Métropole.

Monsieur Bruno MEALLONNIER, ingénieur retraité, a été désigné par la présidente du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête comprenant notamment la décision de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas émise le 20 juin 2019, sera déposé et consultable du lundi 4 novembre 2019 au vendredi 22 novembre 2019, à la maire de Saint-Jean-de-Védas, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture des services du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Saint-Jean-de-Védas, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Bruno MEALLONNIER, commissaire enquêteur Enquête « Aire de Grand Passage » Hôtel de ville 4 rue de la Mairie 34430 Saint-Jean-de-Védas

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra en personne le public lors de ses permanences en mairie de Saint-Jean-de-Védas les :
 - jeudi 7 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,
 - mercredi 13 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,
 - vendredi 22 novembre 2019 de 14h00 à 17h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Jean-de-Védas, et sur rendez-vous, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.